



Madame Christine St-Pierre,
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Ainsi votre ministère a-t-il donné son aval aux ambitions des promoteurs en approuvant la vente d'une partie des terrains appartenant à la Congrégation des religieuses de Jésus-Marie. Nous nous désolons de cette décision. Le patrimoine historique québécois en est d'ores et déjà grandement affecté.

Le plus malheureux est que l'annonce récente du morcellement de ces terrains aurait pu être le point de départ d'un projet de conservation de l'arrondissement historique de Sillery qui aurait tenu compte de la nécessité de soutenir financièrement la communauté religieuse de Jésus-Marie d'une part et de créer un parc public prestigieux d'autre part. Au lieu de quoi, la vente sert principalement les intérêts particuliers de promoteurs qui envisagent la construction de condominiums de luxe sur les terrains acquis. Il s'agit là d'une privatisation inadmissible du patrimoine paysager collectif pour le bénéfice d'une poignée d'individus. Ces terrains, qui offrent une vue imprenable sur le fleuve Saint-Laurent et qui s'étendent sur la falaise silleroise jusqu'aux quelques maisons centenaires qui entourent l'église St-Michel, sont pourtant le centre névralgique de l'arrondissement historique de Sillery.

Notre groupe est favorable au recyclage des bâtiments patrimoniaux, mais s'insurge contre la privatisation des espaces naturels qui surplombent le fleuve. C'est afin de préserver la beauté et le caractère patrimonial de ces espaces que l'arrondissement historique de Sillery a été créé par votre ministère en 1964. Ces visées ont d'ailleurs récemment été réitérées par votre ministère dans le *Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery* (MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE 2010). Comment expliquez-vous, Madame la Ministre, que d'une part, votre ministère établit des règles protégeant le patrimoine sillerois et que d'autre part, elle autorise des intérêts privés à faire fi de ces règles?

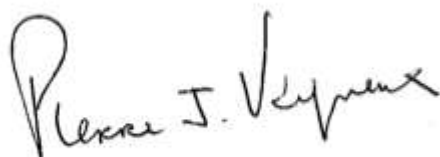
En donnant son aval à la vente de juin dernier, votre ministère autorisait un second morcellement des terrains conventuels, après celui du boisé du cimetière Saint-Patrick. Étant donné le caractère apparemment souple des règles émises par votre ministère, nous nous interrogeons sérieusement quant à votre volonté de préserver ce qui subsiste de l'arrondissement historique. Vous comprendrez que la promesse de votre ministère d'établir un *plan de conservation* ne nous convainc pas. Ce plan comprendra-t-il des mesures strictes dont le ministère garantira l'application pour les décennies à venir? C'était déjà l'intention qui présidait à la création de l'arrondissement historique de Sillery. Les développements récents ont montré que face à certains lobbys, il ne s'agissait que de vœux pieux.

En ce début de XXI^e siècle, les grandes villes nord-américaines reconnaissent pourtant l'importance de la conservation des espaces verts en milieu urbain et d'un développement qui tienne compte de la nécessité de préserver la culture et la qualité de vie des générations futures. En tant que ministre de la Culture, vous êtes la seule garante de cette mission essentielle qui touche la sauvegarde du patrimoine québécois.

Il est encore temps pour vous d'agir en demandant, par exemple, à la Commission de la capitale nationale du Québec de racheter la propriété vendue en juin dernier. Ce rachat peut se faire à même les fonds réservés à la phase III de la promenade Samuel-De Champlain.

Peut-être vous a-t-il été possible de constater, depuis quelques jours, l'ampleur de la mobilisation que suscitent les événements récents chez les citoyennes et les citoyens des quartiers adjacents. Ne doutez pas de la capacité de développements injustifiés, tels que celui qui se prépare, à susciter l'indignation de Québécoises et de Québécois qui tiennent à leur histoire et à leur patrimoine.

En vous assurant de notre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les plus sincères,

A handwritten signature in black ink that reads "Pierre J. Vagneux". The signature is written in a cursive style with a large initial 'P'.

Pierre Vagneux, président
Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery
2506 chemin St-Louis
Québec (Québec) G1W 5A6
info@sillery-joyau.ca

c. c. M. Yves Bolduc, député de Jean-Talon
c. c. Opinion du lecteur au journal Le Soleil